



LA VOIX DE L'ÉCOLE

LA LETTRE D'INFORMATION DU **sne!**

Dispensé de timbrage **BOURG PPDC**

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 25 -09 - 2017

**EN L'ABSENCE D'EVS À L'ENTRÉE,
NOUS VOUS DEMANDONS DE
VOUS REPRÉSENTER LORS
DU JOUR DE DÉCHARGE
DU DIRECTEUR.**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

LES ÉCOLES TRANSFORMÉES EN BUNKERS



© Jacques RISSO



sne! **ENSEIGNER
C'EST S'ENGAGER.**

csen



LA VOIX DE L'ÉCOLE

#345 - SEPTEMBRE 2017

PAGE 2 :

ÉDITO: PALIMPSESTE...

PAGE 3 :

ACTU: TOUCHE PAS À MON EVS

PAGES 4 :

ACTU: ACTION EVS ADMINISTRATIVE

PAGE 5 :

HUMEUR: LA MUSIQUE ADOUCIT LES
MOEURS

QUELQUES SUJETS QUI FACHENT...

PAGE 6 :

ÉCHOS DES SECTIONS: SNE DES
HAUTS DE FRANCE

CLEIN D'OEIL: MESSAGE À CELLES ET
CEUX QUI SE LÈVENT TÔT LE MERCREDI

PAGES 7 :

ADHÉSION ET PRÉLÈVEMENT AUTOMA-
TIQUE

PAGE 8 :

UN RAPPORT DE L'OCDE QU'AURAIT
PU ÉCRIRE LE SNE...



www.sne-csen.net

Syndicat National des Écoles
4 rue de Trévis
75009 PARIS

siège administratif :
place Michel Floriot

01160 Neuville sur Ain

Dépôt légal : 3e trimestre 2017

Directeur des publications :

Pierre Favre

Mise en page: **NByl**

CPPAP : 0216 S 07733

EDITO

PALIMPSESTE*

Les manuscrits de Najat passés au désencrage et à la pierre ponce.

** manuscrit sur parchemin d'auteurs anciens que les copistes du Moyen Age ont effacé pour les recouvrir d'un second texte*

Le parchemin ne manque pas de nos jours. Pourtant, il émanait de la profession un besoin de réécrire en surimpression les textes sacrés des nouveaux rythmes scolaires établis par les copistes du triumvirat maudit Peillon-Hamon-Belkacem pour revenir aux textes véritables, les seuls ne conduisant pas la profession dans une impasse.

Les manuscrits des rythmes scolaires, c'est le SNE qui a permis de les réécrire à force d'actions locales et en haut lieu. Le Ministre Blanquer nous a reçus et entendus : il a rendu la réforme Peillon apocryphe, permettant plus de latitude locale et de facto de revenir à 4 jours. Le SNE aurait préféré que l'Education reste Nationale pour ne pas voir émerger autant de spécificités locales que de communes, mais la victoire est là et l'unanimité presque acquise. Rappelons que 90% de la profession se positionne sur la semaine de 4 jours.

Ce mercredi matin à l'école aura fait parler de lui : un déplacement supplémentaire sur le lieu de travail, les problèmes de garde d'enfants inhérents à la situation, moins de temps pour faire les préparations alors que le ministère nous reconnaît 44 heures de travail hebdomadaire. Et notre nouveau Ministre de reconnaître que le gain pour l'élève n'est pas avéré, bien au contraire ! La liste est longue et la coupe pleine tant la profession rejetait, de même que les parents, cette réforme faite à la va-vite et surtout à contre courant.

Le SNE a depuis 2009 combattu farouchement la prétendue «réforme des rythmes scolaires», bien avant qu'elle ne soit officialisée et quand elle était encore dans les tiroirs des différents présidentiables. Nous étions bien seuls, rejoints par des résistants de la dernière heure car invectivés par leurs fidèles mais nos idées ont fait leur chemin et le retour à la semaine à 4 jours est devenu possible. Et nous lutterons contre le raccourcissement des vacances si telle était la solution proposée. La profession n'est pas prête à céder le peu d'avantages qui lui reste.

Oui, mais...

Si certaines mesures comme la chorale de rentrée peuvent prêter à sourire, elles ne prêtent pas à conséquence. En revanche, il y a des gommages/réécritures qui ne nous donnent pas satisfaction : la promesse, non pas de créer, mais de transformer des postes. Il est évident que les professeurs supplémentaires transformés en professeurs sur les classes à 12 CP en secteur prioritaire ne nous donnent pas pleinement satisfaction. Nous restons là sur notre faim tant cela relève du tour de passe-passe. Nous demandons de réelles créations de postes.

Le SNE continuera de veiller sur une écriture de l'avenir de la profession digne de ce qu'elle doit être et ne se laissera pas berner par des enluminures qui cachent la pauvreté du manuscrit, tel le PPCR contre lequel nous avons voté tant il est insignifiant au regard de la réévaluation que nous méritons. Avec une perte de pouvoir d'achat de 40% depuis le début des années 80, la paye moyenne du Professeur des Ecoles ne devrait pas être de 2000 euros mensuels, mais de 2800 euros. Travailler dans de telles conditions pour une si faible récompense, c'est se rapprocher chaque jour un peu plus du servage. Avec l'augmentation de la CSG et des cotisations retraites, plus le gel annoncé du point d'indice, nous sommes à l'eau et au pain sec. C'est pourquoi retrouver les 4 jours d'enseignement ne tient pas du caprice. On nous le doit bien ! Le SNE, seul syndicat corporatiste ne parlant pas de politique mais de l'intérêt des collègues, se battra pour améliorer la condition de la profession.

Ange MARTINEZ
Vice-Président du SNE-FGAF
Elu en CAPD



Touche pas à mon EVS !

Le SNE est consterné par la disparition programmée des EVS annoncée par JM Blanquer. Où est le pragmatisme affiché par notre Ministre ?

Au-delà du manque de considération à l'égard de ces personnels, et de la brutalité de l'annonce, leur disparition programmée va entraîner de graves dysfonctionnements quant au fonctionnement de l'école et nuire aux relations avec les partenaires, alors même que ces deux points ont récemment été inscrits dans nos missions (cf BO 2014) :

1. des problèmes de sécurité (*plus personne pour assurer une présence physique à la grille, notamment dans les écoles maternelles, pour téléphoner aux familles en cas d'urgence, ou pour alerter en cas d'intrusion sur le temps de classe...*). Peut-on sérieusement envisager de prendre la sécurité à la légère par les temps qui courent ?

2. la suppression du dialogue école/parents (*plus personne pour assurer le relais physique ou téléphonique, personne pour accueillir un élève qui revient de chez l'orthophoniste par exemple*). La volonté affichée de renforcer la bienveillance à l'égard des familles va en prendre un coup !

3. l'alourdissement notable des tâches administratives du directeur (*gestion du courrier, des mails, saisies des enquêtes...*). Le BO de 2014 n'avait-il pas prévu une simplification des tâches administratives ?

L'action du directeur, si importante qu'elle soit, est limitée par son information, son pouvoir et ses moyens (qui vont être ainsi réduits).

Le terme « responsabilité » employé à plusieurs reprises dans le référentiel métier doit donc être pris à la lettre : **c'est justement parce que le directeur est responsable** qu'il ne pourra plus effectuer certaines tâches (voir ci-après), car il doit avant tout s'occuper de ses élèves sur son temps de classe.

Evidemment, cela aura un impact sur la qualité du service, mais aussi sur la sécurité des élèves et sur certains aménagements pédagogiques. Ce n'est pas de gaieté de cœur que nous vous listons ces mesures, mais par simple bon sens.

Les directeurs doivent se mobiliser pour faire entendre leur voix, pour dire « **Non à la suppression des EVS** »

EVS, directeurs, enseignants, parents, signez notre pétition :

https://www.petitions24.net/non_a_la_suppression_des_evs_de_direction

Non à la suppression des EVS de direction !



Le SNE et Le SNALC sont consternés par la disparition programmée des EVS

annoncée par JM Blanquer.

Laurent Hoefman,

secrétaire général aux publications



ACTION EVS ADMINISTRATIVE !

Il ne s'agit pas d'une grève mais d'une information loyale en direction du ministre qui devra assumer ses décisions.

Liste des missions que les directeurs et directrices confient aux EVS administratives et qui ne pourront plus être menées à bien :

- | | |
|--|--|
| 1. Accueil Vigipirate au portail | 8. Maintenance informatique |
| 2. Accueil différé des élèves (RV orthophoniste, ...) | 9. Accueil enfants blessés ou malades |
| 3. Accueil des partenaires et prestataires sur le temps de classe | 10. Gestion des courriers dans les 24h |
| 4. Pointage le matin des absences et appel systématique des familles | 11. Accompagnement pédagogique de petits groupes d'élèves |
| 5. Réponses et appels téléphoniques quotidiens | 12. Préparation matérielle pour enseignants |
| 6. Ventilation et distribution quotidienne de documents | 13. Affichages quotidiens |
| 7. Gestion de la communication avec les partenaires | 14. Gestion de dossiers (plannings, piscine, commandes...) |

NB : Lorsque vous lirez ces lignes, notre entretien au Ministère aura eu lieu, et vous saurez si vous devez appliquer ou non les tâches ci-dessus...



Geoffrey Capliez

Secrétaire Général à la direction d'école
du SNE

Port. : 06.16.52.82.11

E.mail : geo.cap6@wanadoo.fr

À Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale

Objet : demande d'audience

Monsieur le Ministre,

Véritable clé de voûte du système éducatif, les directeurs ont dû faire face à de nombreux changements depuis plus d'une décennie, et notamment ces dernières années : gestion d'un public de plus en plus hétérogène, montée des incivilités, intégration d'élèves en situation de handicap, et plus récemment, modifications successives du rythme de la semaine, nouveaux programmes et cycles, mise en place du Conseil École Collège et du Livret Scolaire Unique par exemple...

A ces évolutions s'est ajoutée une préoccupation de tout instant en termes de sécurité, particulièrement stressante pour les directeurs, sur lesquels repose l'entièreté du dispositif tout en ayant pour la plupart charge de classe.

Dans un tel contexte, votre annonce de supprimer les contrats aidés c'est-à-dire les aides administratives auprès des directeurs(EVS) s'apparente à un coup de massue.

La simplification des tâches, voulue par votre prédécesseur, serait mort-née avant même d'avoir vu le jour : il serait dès lors difficile voire impossible d'assumer toutes les injonctions ministérielles et surtout, cela dégraderait le lien école/ familles tellement nécessaire, cela mettrait une pression supplémentaire sur une fonction dont on sait qu'elle est déjà très malmenée, et par là-même, cela risquerait de mettre notre École en danger.

Des solutions existent et notre organisation syndicale est à même de vous les exposer.

Dans un souci d'amélioration des services et conscients de l'enjeu fort pour les élèves comme pour nos collègues, nous vous remercions Monsieur le Ministre de porter une attention particulière à notre inquiétude.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Geoffrey Capliez

LA MUSIQUE ADOUCIT LES MŒURS

Comment faire passer le gel du point d'indice en janvier 2018, le non renouvellement des contrats aidés pour les EVS, le rétablissement de la journée de carence ? Fêtons « la rentrée en musique » !

Dans la lettre d'information de notre ministre du 21 août 2017, il était préconisé de développer la rentrée en musique afin de marquer de manière positive le début de l'année (<http://www.education.gouv.fr/cid117986/la-rentree-en-musique.html>). Au SNE, nous affirmons qu'ouvrir des classes sans en fermer après la rentrée serait plus enjoué et respectueux des familles et des professeurs. Dans

le même esprit, reconnaître et comptabiliser officiellement deux journées de prérentrée serait plus compatible avec une école de la confiance.

Des bilans chiffrés incompatibles avec une sérénade

La cour des comptes

Dans le rapport de la cour des comptes de juin 2017 (1), nous apprenons qu'un écolier français coûte 5447 euros à l'Etat, un écolier de l'OCDE en coûte 6412. Déshabiller le

lycée pour rhabiller le primaire est une piste plus qu'envisagée : un réajustement du coût du lycéen français serait un puissant levier d'efficacité, permettant de réallouer les ressources au bénéfice de l'enseignement primaire (ou du socle commun en intégrant le collège), dont les résultats au plan international (PISA) sont médiocres. Le qualificatif de médiocre blesse chaque professeur et le SNE est force de propositions pour relever le niveau. Baisser le nombre d'élèves par classe et pas seulement en éducation prioritaire demeure la meilleure solution.



La DGESCO

Dans le bilan de la rentrée scolaire premier degré public 2016-2017, publié par la DGESCO, nous apprenons que 12465 élèves de moins qu'en 2015 furent comptabilisés. La moyenne d'élèves par classe baisserait-elle ? Tout est relatif ! 292 écoles maternelles et 266 écoles élémentaires ont fermé leur porte. Au regard des classes, cela s'est traduit par moins de classes maternelles (-125) et plus d'élémentaires (+638), soit une augmentation de 592 classes et 79 ULIS. La moyenne d'élèves par classe était de 23,56 alors qu'elle

était de 23,69 en 2015. Réjouissons-nous ! Elle a baissé. Et avec le dédoublement des CP puis des CE1 en éducation prioritaire, nous atteindrons peut-être la moyenne de la Finlande tant idolâtrée. Plus aucune raison de se plaindre ! Les classes à 30 pourront toujours positiver par leur projet chorale.

Mercredi rose, on se repose

Pour conclure, citons une nouvelle fois notre ministre : « La musique crée tout simplement du bonheur ». Que demander de plus ? A défaut d'orchestre ou de chorale dans votre école, écoutez des CD en boucle pour oublier que l'amélioration des conditions de travail n'est toujours pas pour demain. Ou réapprenez à vos élèves cette comptine des jours : le lundi est tout gris, jaune clair est le mardi, mercredi rose on se repose (...).

Le SNE se félicite et se réjouit de la seule mélodie du bonheur notable à ce jour : le retour aux 4 jours dans un tiers des écoles au niveau national. Nul doute que les victimes de la semaine de 4 jours et demi qui la subiront hélas encore pour l'année 2017-2018 basculeront eux-aussi l'an prochain et le SNE, fidèle à sa revendication première, sera là pour les y aider.

Véronique Mouhot,
SG à la Pédagogie SNE83



(1) <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2017-06/20170629-RSPFP.pdf> pp 176,177

QUELQUES SUJETS QUI FÂCHENT...

Hormis la suppression des EVS (voir par ailleurs dans ce numéro), les motifs de grogne sont nombreux dans la profession, il faut le dire, bien malmenée depuis trop longtemps...

• **Le gel du point d'indice** : on en a eu l'habitude pendant 6 ans, et puis youpiiii, dégel en 2016 et 2017 ...et là, mauvaise nouvelle : en 2018 c'est reparti pour un serrage de vis !

A savoir qu'avec les nouvelles durées dans les échelons (4 ans maxi), vous ne pourrez plus prétendre à la GIPA, qui permettait justement de compenser le manque à gagner. Donc, ce gel va bel et bien jeter un froid...

• **La hausse de la CSG** : le gouvernement a proposé en contrepartie de supprimer la cotisation exceptionnelle de solidarité mais tout le monde ne semble pas d'accord sur ce point

=> Ce qui est sûr, c'est que le SNE refusera

que les salaires baissent encore une fois en valeur, d'autant plus que la cotisation retraite augmentera une nouvelle fois en janvier 2018 !

Au contraire, le SNE est impatient de voir les augmentations de salaire promises par le nouveau ministre !

• **La simplification des tâches du directeur**, véritable serpent de mer de la fonction,

n'est toujours pas là : le Ministère précédent avait une perception de la simplification très personnelle, à savoir le développement de la plate forme et des outils numériques... Cela n'allège en rien les missions du directeur qui doit

avoir le don d'ubiquité pour faire à peu près correctement son travail...

• **L'accès à la classe exceptionnelle**, même si elle n'est la panacée, est attendue par les collègues en fin de carrière et devait avoir sa 1ère cohorte d'élus au 1/09/17...A



ce jour, rien n'est acté : on attend toujours les modalités d'accès à cette CE !

• **La gestion des 108h** : ces 108h font partie de nos obligations réglementaires de service. Il nous semble important que le ministre clarifie les choses, par respect et par équité envers les collègues qui font les APC comme la loi les y oblige.

• **Une formation de qualité** : ras le bol de ces pseudo animations pédagogiques à s'endormir devant un power point ou pire, devant l'écran de son PC, à vouloir désespérément voir avancer sa barre de progression sur M@gistere...

L'attente des collègues est forte : les promesses et les encouragements ne suffiront pas à redonner la confiance tant attendue : tout comme vous, le SNE fera des propositions et attendra des réponses précises.

Le dialogue avec ce gouvernement est désormais possible : c'est un bon début.

Il faut à présent transformer l'essai.

Laurent Hoefman,
secrétaire départemental 59

• ÉCHOS DU SNE DES HAUTS DE FRANCE

Au boulot ! Les délégués du 59/62 mais aussi de la Picardie se sont réunis en ce début d'année scolaire, afin de préparer 4767 (excusez du peu !) enveloppes à destination de toutes les écoles des Hauts de France.

Dans la bonne humeur, mais aussi avec efficacité, il a fallu coller, plier, ranger, des calendriers et des affiches A2 dont nous sommes assez fiers.



ESPE : Le SNE était présent lors de la reprise des fonctionnaires stagiaires dans plusieurs ESPE de la région. Nous assurerons désormais des permanences hebdomadaires à Arras, Outreau, Villeneuve d'Ascq et Gravelines.

Rythmes scolaires : un retour à la semaine de 4 jours généralisé dans le NPDC, puisque 80% des communes du nord et 78% de celles du Pas de Calais sont repassées aux quatre jours dès septembre. Ce n'est sans doute pas par hasard que c'est dans les départements où le SNE est le plus implanté que le taux de retour aux 4 jours est le plus élevé... Même s'il subsiste quelques grosses communes comme Lille ou Roubaix qui travaillent encore le mercredi ou le samedi matin (quel entêtement !), la plupart des collègues soufflent un peu depuis la reprise grâce à ce retour en arrière.

Message à celles et ceux qui se lèvent tôt le mercredi

Vendredi matin, la cinquième sonnerie matinale sort du lit tous les collègues qui ne profitent pas encore d'une semaine de quatre jours.

Cette organisation du travail est une revendication du SNE sur laquelle notre syndicat n'a jamais transigé. Après des années fermées sur ce point, notre ministère, en partie grâce à notre travail, en permet le retour.

Vous qui sentez déjà le poids d'une semaine sans pause se profiler, vous qui savez combien elle pèsera aussi sur vos élèves, ne perdez pas de temps. L'initiative VOUS appartient désormais.

N'attendez pas les conseils d'école de 2018 pour vous prononcer. Exercez votre prérogative, exprimez-vous. Les budgets des collectivités locales seront votés pour décembre 2017, les contraintes financières arbitrées. Après cela, il sera bien tard pour espérer emporter une décision favorable au changement. Et laisser le réveil au repos le mercredi l'année prochaine.

Après tant d'efforts pour obtenir le contraire, ce serait dommage, non ?



Philippe Ratinet,
secrétaire SNE01





--	--	--	--	--

La loi n°78-17 du 6/01/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux individus un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de votre section.



Adhézerez en 10 fois sans frais grâce au prélèvement automatique !

Il suffit de renvoyer votre **bulletin d'adhésion accompagné de l'autorisation de prélèvement** ci-dessous **accompagnée d'un R.I.B., d'un R.I.P. ou d'un R.I.C.E.** L'année suivante, sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 10 mensualités.

Pour plus de renseignements consulter le site du SNE www.sne-csen.net rubrique ADHESION

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec mon créancier.

FR 51 ZZZ 452 955

Syndicat National des Écoles
S.N.E. - C.S.E.N.
4 rue de Trévise
75009 PARIS

BIC

Signature :

UN RAPPORT DE L'OCDE QU'AURAIT PU ÉCRIRE LE SNE...

Regards sur l'Éducation, le rapport de l'OCDE version 2017 a rendu son verdict. Malgré quelques points positifs, dont la scolarisation des plus jeunes, il reste loin d'être reluisant pour la France ou notre profession.

Nos classes de primaire (23 élèves en moyenne) sont plus chargées que celles de la moyenne de l'OCDE (21 élèves).

La création des CP et CE1 à 12 est le paravent qui devrait améliorer cette statistique.

On peut d'ores et déjà affirmer que globalement, nos classes demeureront trop chargées.

Nos élèves travaillent 864 heures à l'école contre 800 dans le reste de l'OCDE. Tout cela pour se retrouver pointés du doigt par les tests PISA et TIMSS...

La solution du SNE ? Se recentrer et revenir aux fondamentaux.

Ces deux revendications fortes de notre syndicat semblent avoir été reprises par M. Blanquer.

Face à son « École de la confiance », au SNE nous n'oublions pas que « les promesses n'engagent que ceux qui les écoutent ». Le SNE ne baissera donc pas les bras. Notre syndicat continuera à travailler pour que notre ministre aille au bout de la démarche annoncée.

Le rapport de l'OCDE souligne aussi une inquiétante crise des vocations. Pour le SNE, cela n'a rien de nouveau ni d'étonnant.

Les étudiants savent pertinemment que la rémunération d'un enseignant du primaire est inférieure de 9 % à la moyenne des pays de l'OCDE. Et cela pour 130 heures de classe de plus. C'est peu dire que cette perspective n'est pas affriolante...

Cette triste réalité a désormais pour corollaire un sérieux vieillissement de la population enseignante. Le nombre de collègues de plus de 50 ans a augmenté de 10 % depuis 2005.

Avec le recul du départ de l'âge à la retraite, nous risquons de finir avec un « papy boom » chez les enseignants.

M. Blanquer à peine nommé avait dit souhaiter revaloriser notre rémunération. Il est effectivement plus que temps.

Le SNE ne manquera pas de rappeler notre ministre à ses engagements sur ce point.

Plus qu'une revendication corporatiste, il va là de la qualité de l'enseignement pour nos élèves.

Les chantiers à mener sont vastes et nombreux.



*Philippe Ratinet,
secrétaire académique Lyon*



Dans cette perspective et pour le mieux-vivre de tous, le SNE œuvrera encore et toujours pour voir se concrétiser le plus possible des propositions faites dans « L'école des fondamentaux ».